



CLIMAT

Un appel contre l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes

21 FÉVRIER 2016 | PAR JADE LINDGAARD

Naomi Klein, Jean Jouzel, Virginie Despentes, Pierre Rabhi, Erri de Luca : une quarantaine de personnalités appellent le gouvernement à ne pas construire l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes au nom de la protection du climat et du respect des engagements de la COP21. Mediapart publie leur texte.

139 COMMENTAIRES | A+ A-

La France, organisatrice de la COP21 et garante du respect de l'accord de Paris pour agir contre le dérèglement du climat, ne peut pas construire l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. C'est le message qu'une quarantaine de personnalités internationales envoient à François Hollande dans un appel que Mediapart publie, à quelques jours d'une nouvelle manifestation sur la zone d'aménagement différé (ZAD), devenue « zone à défendre » pour les 200 à 300 personnes qui l'occupent. « *L'engagement pris dans l'accord de Paris n'est pas compatible avec la construction d'un aéroport à Notre-Dame-des-Landes sur près de 1 200 hectares de terres agricoles et de milieux naturels (qu'habitent de nombreuses espèces protégées), qui générerait un surcroît d'émissions par l'aviation, le bétonnage d'une des plus grandes zones humides du pays, et la destruction de fermes paysannes* », écrivent-elles.

L'appel est à lire en accès libre dans le Club et peut être signé [en cliquant ici](#).

Parmi les signataires de l'appel se trouvent des chercheurs, des écrivains et des militants. Le climatologue Jean Jouzel dit signer « *au nom de l'argument climatique : l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes est un symbole important dans le contexte de la COP21. Je ne suis pas hostile à l'aérien en tant que tel mais son augmentation sans limite commence à poser des problèmes. L'aérien et le transport maritime sont exonérés de limites à leurs émissions dans l'accord de Paris, c'est un peu exaspérant* ». L'écrivaine Virginie Despentes apporte aussi son soutien à l'appel : « *On ne peut pas à la fois prétendre prendre au sérieux la menace imminente du changement climatique et continuer à bétonner à tout-va pour faire décoller des avions. Cet état d'urgence-là est indiscutable. Il faut que le gouvernement cesse de faire le pitre avec des choses aussi graves. Tout le reste, ça passera, c'est de l'histoire comme on la connaît. Une catastrophe climatique, non.* »

Elle dit aussi signer « *en soutien symbolique aux activistes de Notre-Dame-des-Landes. Leur forme d'action politique est pour moi la seule qui vaille la peine : ils inventent, depuis presque sept ans, une autre façon de vivre ensemble. Ils mènent une expérience alternative à l'ultralibéralisme, et c'est une aventure qui nous concerne tous – même ceux qui, comme moi, ne sont pas radicaux dans leur propre pratique. Du moment que le gouvernement a cru bon d'appeler "César" l'opération menée en 2012 censée déloger les résistants, le gouvernement a fait de Notre-Dame-des-Landes un nouveau village d'Astérix. Le village a résisté. C'était assez miraculeux. Le village résiste encore. C'est incroyable. Et c'est une des rares bonnes nouvelles politiques de cette décennie* ».



Lors de la manifestation de réoccupation, en 2012, de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes (JL).

La journaliste canadienne Naomi Klein, l'activiste américain Bill Mc Kibben, fondateur de 350.org, l'écrivain italien Erri de Luca, engagé contre le projet de liaison ferroviaire Lyon-Turin, le philosophe italien Giorgio Agamben, le théoricien révolutionnaire John Holloway ont aussi souhaité signer l'appel, signe de l'internationalisation du soutien aux opposants.

Parmi les soutiens, on note aussi la présence d'écologues reconnus comme Denis Couvet et Pierre-Henri Gouyon, professeurs au Muséum d'histoire naturelle, ainsi que la philosophe Virginie Maris, membre du conseil scientifique du patrimoine naturel et de la biodiversité auprès de la ministre de l'écologie. Pierre Rabhi, figure tutélaire de nombreux collectifs d'alternatives citoyennes, ainsi que Cyril Dion, le coréalisateur du film *Demain* qui remporte un grand succès en salles, apportent également leur signature.

Sans prendre position sur la consultation locale annoncée par François Hollande – le projet d'appel a commencé à circuler quelques semaines plus tôt –, les signataires soulignent que « *le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes suscite l'opposition résolue et concertée d'agricultrices et d'agriculteurs, d'associations de protection de l'environnement, d'élu.e.s, d'habitant.e.s de la région, de riverain.e.s, de syndicalistes, ainsi que de nombreuses personnes à travers la France. Sur place, les opposant.e.s au projet d'aéroport mènent des expériences riches en enseignements, dans le domaine de l'agroécologie, de la permaculture, de l'habitat léger, etc.* ». À leurs yeux, la décision de construire ou pas l'aéroport du Grand Ouest ne concerne pas que les riverains de la zone : « *Renoncer à un projet émetteur de gaz à effet de serre contribue également à préserver notre avenir à tou.te.s.* » C'est l'une des caractéristiques du changement climatique : peu importe d'où proviennent les émissions de gaz à effet de serre, elles dérèglent le climat de tous les habitants de la planète. Contre le projet d'oléoduc Keystone XL aux États-Unis ou pour la fermeture des centrales de lignite allemandes, les mobilisations se sont internationalisées pour cette raison : les projets d'aménagement locaux ont un impact global.



Sur la ZAD de Notre-Dame-des-Landes en 2013 (JL).

Il est difficile d'estimer le bilan carbone du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes car il reposerait sur un empilement d'hypothèses (volume du trafic, consommation de carburants des appareils, destinations des passagers...). Mais les chiffres d'émissions de CO₂ de l'aviation sont disponibles. Et ils sont très inquiétants : elles représentent environ 3 % des rejets mondiaux de dioxyde de carbone mais progressent à une vitesse vertigineuse. En France, les émissions liées à l'aviation ont augmenté de 65 % alors que sur le territoire national, tous secteurs confondus, elles ont baissé de 10 % entre 1990 et 2010. Or le projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes est destiné à accroître le trafic aérien local – il entraînerait aussi une hausse du trafic routier, lui aussi très émetteur de gaz à effet de serre. Aux émissions de CO₂ liées à son exploitation, il faut ajouter celles de sa construction ainsi que de la fabrication et de l'acheminement des matériaux nécessaires à son édification. D'après l'atelier citoyen organisé l'année dernière par des opposants au projet pour contre-expertiser les chiffres officiels, les ressources nécessaires à la construction d'une nouvelle aérogare équivaleraient à 50 ans de sa consommation énergétique et à 110 ans de ses émissions de gaz à effet de serre.

- LIRE AUSSI**
- Un appel historique contre le crime climatique
PAR JADE LINDGAARD
 - Le grand bétonnage, une bombe climatique
PAR JADE LINDGAARD
 - Notre-Dame-des-Landes: la fausse solution du référendum local
PAR JADE LINDGAARD
 - Les curieux calculs de l'Etat pour justifier l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes
PAR JADE LINDGAARD

Dans son état « naturel », le sol est un capteur de CO₂, alors que recouvert de béton ou de ciment, il perd sa capacité de stockage. **Mediapart avait révélé l'année dernière** que le bétonnage du territoire français émet chaque année 100 millions de tonnes de CO₂. Cela représente 20 % de toutes les émissions de gaz carbonique du pays. C'est gigantesque. C'est presque autant que tous les rejets annuels des transports en France. L'équivalent d'un département disparaît tous les dix ans sous le béton. La destruction des zones humides est particulièrement grave en situation de dérèglement climatique car elles sont essentielles à la préservation des ressources en eau. Or la ZAD de Notre-Dame-des-Landes couvre l'une des plus grandes zones humides du pays.

Le drame, c'est que les critères d'émission de CO₂ ne contraignent pas les décisions d'aménagement du territoire. D'ailleurs, quel argument les contraint vraiment ? Les préfets sont les autorités décisionnaires et le relais du soutien politique à ces projets. Ils signent les avis des autorités environnementales et délivrent les autorisations de travaux. L'État est juge et partie. Dans le dossier de Notre-Dame-des-Landes, il a fait preuve de mauvaise foi. Il a ignoré une note de ses propres services sur le faible impact environnemental de l'actuel aéroport nantais, comme l'a révélé *Le Canard enchaîné*. Il occulte la méthode de son calcul sur les avantages économiques d'une nouvelle aérogare à Notre-Dame-des-Landes. La mise à disposition du public d'informations complètes, non biaisées et compréhensibles, sera une condition clef pour que le référendum sur l'aéroport, s'il se tient, ait du sens.